

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTIONS :

Honoraires transactions immobilières :

à la charge du VENDEUR

Garage et parking	10% TTC du prix de vente
Appartement/Villa < 100.000€	10% TTC du prix de vente
Appartement/Villa > 100.001€	6% TTC du prix de vente
Local commercial (murs)	10% TTC du prix de vente
Terrains à bâtir	10% TTC du prix de vente

LOCATIONS :

Honoraires de locations (vide ou meublée à l'année) :

- A la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation Un mois de loyer hors charges

- A la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction du bail : 10,00€ /m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00€/m² TTC

Honoraires de locations saisonnières :

Appartement/Villa < 1.000€ 30% TTC du prix de la location*

Appartement/Villa > 1.000€ 25% TTC du prix de la location*

*Taxe de séjour par nuit et par personne à compter en sus